



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, le lundi 21 juillet 2025 à 19h00. L'assemblée est présidée en visioconférence par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
André Tremblay, conseiller siège 3
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4

Étaient absents

Julie Poirier, conseillère siège 2
Éric Tessier, conseiller siège 5
Guillaume Scott, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Autorisation d'utilisation de chemins de détour – fermeture du pont p-01119 route 347
 - 3.2 Demande à la SAAQ – Augmentation de la présence du contrôleur routier
 - 3.3 Appui à la demande de soutien financier de la municipalité de Saint-Damien pour la location d'un point temporaire (pont p-01119 – route 347)
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu,

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

3. RÉOLUTIONS

3.1 Autorisation d'utilisation de chemins de détours – fermeture du pont p-01119 – route 347

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) doit fermer l'accès au pont P-01119 au-dessus de la rivière Noire à Saint-Damien sur la route 347;

CONSIDÉRANT que la fermeture de ce pont engendrera la fermeture de la route 347 pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que, durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour;

CONSIDÉRANT que le MTMD identifie le chemin de Sainte-Émélie, appartenant à la municipalité de Saint-Damien, et le chemin de Saint-Damien, appartenant la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, comme étant les routes municipales à utiliser comme chemins de détour;

CONSIDÉRANT qu'au moment venu, la fermeture des accès et l'utilisation de chemins de détour par le MTMD n'entreront pas en conflit avec le calendrier de travaux de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;

CONSIDÉRANT que le Ministère souhaite convenir d'une entente d'entretien avec les municipalités concernées afin d'entretenir les chemins de détour empruntant le réseau municipal;

Il est proposé par Line Racicot Lapointe
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le MTMD à utiliser le chemin de Saint-Damien comme chemin de détour, durant la fermeture du pont P-01119 au-dessus de la rivière Noire et par conséquent fermeture de la route 347.
- **QUE** le directeur général ou en son absence, la directrice adjointe générale, soit désigné comme signataire autorisé à l'entente et tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

3.2 Demande à la SAAQ – Augmentation de la présence du contrôleur routier

CONSIDÉRANT QUE le pont P-01119 qui enjambe la rivière Noire sur le chemin des Brises (route 347) à Saint-Damien est fermé à toute circulation pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de détour proposé pour les véhicules lourds et le camionnage est de près de 40 km;

CONSIDÉRANT QU' une route locale à proximité constitue un chemin de détour beaucoup plus court, mais où la circulation des véhicules lourds est interdite par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE cette route locale sera officialisée comme chemin de détour par le ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD) suivant l'entente conclue avec les municipalités de Saint-Damien et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande à la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) d'augmenter le nombre de contrôleurs routiers dans le secteur du chemin Saint-Damien et du chemin Sainte-Émélie;
- **QU'** une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), à la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ), à la députée du comté de Berthier, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Caroline Proulx et à la municipalité de Saint-Damien.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Appui à la demande de soutien financier de la municipalité de Saint-Damien pour la location d'un pont temporaire (pont p-01119 – route 347)

CONSIDÉRANT QUE le pont P-01119 situé sur la route 347, au-dessus de la rivière Noire à Saint-Damien, est fermé à toute circulation depuis le 10 juillet 2025 en raison d'une dégradation majeure de sa structure;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture a des répercussions importantes sur la mobilité des citoyens, l'accès aux services, la sécurité publique et les activités économiques locales;

CONSIDÉRANT QUE le détour actuellement en place est de 39 kilomètres et entraîne des délais significatifs pour les usagers, les services d'urgence et les transporteurs;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction du pont nécessitera un échéancier à moyen ou long terme, et qu'aucune date n'a encore été confirmée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien souhaite explorer une solution temporaire pour rétablir un lien routier plus direct, notamment par la location et l'installation d'un pont temporaire;

CONSIDÉRANT QUE des précédents existent en matière de soutien gouvernemental pour des installations temporaires de ce type, notamment dans la municipalité de Saint-Lin.

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie appui la Municipalité de Saint-Damien dans sa demande à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, pour obtenir un appui financier exceptionnel pour le financement et la mise en place d'un pont temporaire afin d'assurer la continuité de la circulation sur la route 347 pendant la période de fermeture du pont P-01119.
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la direction régionale du MTMD, à la députée de la circonscription, madame Caroline Proulx ainsi qu'à la municipalité de Saint-Damien.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

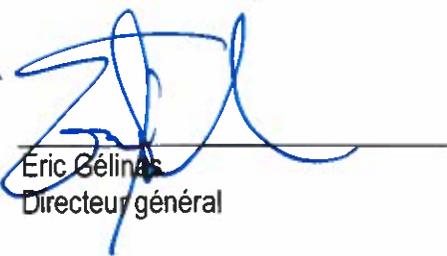
L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par André Tremblay

Que l'assemblée soit levée à 19h07

Adoptée à l'unanimité.


Martin Héroux
maire


Eric Bélinas
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.